

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DASCO 1033 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos pour le projet « Regards croisés ».

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention annuelle d'objectifs et l'attribution d'une subvention à l'association Les Amis de Magnum Photos, 6 impasse de la Défense (18^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Les Amis de Magnum Photos, 6 impasse de la Défense Paris 18^{ème} (n° 15948 ; dossier 2014_04044) pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Magnum Photos 6 impasse de la Défense (18^e) pour le projet « Regards croisés ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 213, nature 6574, ligne VF 80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2014.